



L'ÉCHO DE ST-FRANÇOIS

Journal Communautaire de Saint-François Vol. 5 n° 8

L'été est là pour nous!

Bonne fête des pères



SOMMAIRE

| | | | |
|---|------|-------------------------------------|-------|
| <i>Structuration des CLD</i> | 3,10 | <i>Chronique pastorale</i> | 9 |
| <i>Lettre ouverte</i> | 5 | <i>L'Écho Internet</i> | 11 |
| <i>Le Défi de la rivière-du-Sud</i> | 6 | <i>Bibliothèque du Rocher</i> | 13 |
| <i>Une entreprise performante</i> | 7 | <i>Sports</i> | 14-15 |
| <i>Cercle des fermières</i> | 8 | <i>L'écho municipal</i> | 19-31 |

juin 1998



C.P. 321
 Saint-François (Québec) — GOR 3A0
 Tél. et fax: 418-259-2177

Journal *réalisé
 bénévolement*
 SF... *communautaire*

V E U I L L E Z N O T E R

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est

le **13** de chaque mois

ADMINISTRATEURS

| | | |
|------------------|-----------------|----------|
| Raynald Laflamme | Président | 259-2659 |
| Lorraine Lamonde | Vice-présidente | 259-2433 |
| Andrée Viens | Trésorière | 259-2244 |
| Valérie Savoie | Secrétaire | 259-7536 |

DIRECTEURS

| | |
|-----------------|----------|
| Réjean Cloutier | 259-2567 |
| Conrad Lamonde | 259-7295 |
| Gary Gendron | 259-7498 |

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Andrée Viens

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme

Photo première page

Retouchée par Gary Gendron

Traitement de l'information textuelle

Valérie Savoie

Natacha Couture

Louise Bonneau

Correction

Peggy Gendron

Lory Gendron

Assemblage

Lorraine Lamonde chef d'équipe

Abonnement

Conrad Lamonde

Impression

Imprimerie St-Raphaël

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

| | COÛT MENSUEL | COÛT ANNUEL |
|---|--------------|-------------|
| Carte d'affaires | 10,00\$ | 96,00\$ |
| 1/4 page | 15,00\$ | 144,00\$ |
| 1/2 page | 30,00\$ | 288,00\$ |
| 1 page | 50,00\$ | 480,00\$ |
| Petite annonce | 2,00\$ | |
| ABONNEMENT | | |
| ANNUEL EXTÉRIEUR | 3,00\$ | 24,00\$ |
| GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS | | |

Nos de téléphone importants

Ambulance 911
 CLSC Antoine-Rivard 248-1518
 Feu 911
 Municipalité 259-7228
 Centre anti-poison du Québec 1-800-463-5060
 Tel-Jeunes 1-800-263-2266

AMECOQ Association des médias écrits communautaires du Québec

Distribution Assermentée
AVDA
 Réseau de **RPM** média
 COMMUNAUTAIRE

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada





L'ÉCHO DE ST-FRANÇOIS

Journal Communautaire de Saint-François Vol. 5 n° 8

L'été est là pour nous!

Bonne fête des pères



SOMMAIRE

| | |
|---|--|
| <i>Structuration des CLD</i> ***** 3,10 | <i>Chronique pastorale</i> ***** 9 |
| <i>Lettre ouverte</i> ***** 5 | <i>L'Écho Internet</i> ***** 11 |
| <i>Le Défi de la rivière-du-Sud</i> ***** 6 | <i>Bibliothèque du Rocher</i> ***** 13 |
| <i>Une entreprise performante</i> ***** 7 | <i>Sports</i> ***** 14-15 |
| <i>Cercle des fermières</i> ***** 8 | <i>L'écho municipal</i> ***** 19-31 |

juin 1998



C.P. 321
 Saint-François (Québec) — GOR 3A0
 Tél. et fax: 418-259-2177

Journal *réalisé*
bénévolement
 SF... *communautaire*

V E U I L L E Z N O T E R

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est

le **13** de chaque mois

ADMINISTRATEURS

| | | |
|------------------|-----------------|----------|
| Raynald Laflamme | Président | 259-2659 |
| Lorraine Lamonde | Vice-présidente | 259-2433 |
| Andrée Viens | Trésorière | 259-2244 |
| Valérie Savoie | Secrétaire | 259-7536 |

DIRECTEURS

| | |
|-----------------|----------|
| Réjean Cloutier | 259-2567 |
| Conrad Lamonde | 259-7295 |
| Gary Gendron | 259-7498 |

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Andrée Viens

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme

Photo première page

Retouchée par Gary Gendron

Traitement de l'information textuelle

Valérie Savoie

Natacha Couture

Louise Bonneau

Correction

Peggy Gendron

Lory Gendron

Assemblage

Lorraine Lamonde chef d'équipe

Abonnement

Conrad Lamonde

Impression

Imprimerie St-Raphaël

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

| | COÛT MENSUEL | COÛT ANNUEL |
|---|--------------|-------------|
| Carte d'affaires | 10,00\$ | 96,00\$ |
| 1/4 page | 15,00\$ | 144,00\$ |
| 1/2 page | 30,00\$ | 288,00\$ |
| 1 page | 50,00\$ | 480,00\$ |
| Petite annonce | 2,00\$ | |
| ABONNEMENT | | |
| ANNUEL EXTÉRIEUR | 3,00\$ | 24,00\$ |
| GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS | | |

Nos de téléphone importants

Ambulance 911
 CLSC Antoine-Rivard 248-1518
 Feu 911
 Municipalité 259-7228
 Centre anti-poison du Québec 1-800-463-5060
 Tel-Jeunes 1-800-263-2266

AMECOQ Association des médias écrits communautaires du Québec

Distri/bution Asser/mentée
AVDA
 R P M média
 Placement Réseau de
COMMUNAUTAIRE

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada



Direction emploi Structuration finale des CLD

«Avec 11 centres locaux de développement (CLD) agréés ou en voie d'accréditation, la région de Chaudière-Appalaches est parmi les premières régions du Québec à compléter la mise en place de tous ses CLD. Cela démontre que la mobilisation des acteurs régionaux pour le développement de l'économie et de l'emploi est véritablement enclenchée», a déclaré plus tôt ce matin le ministre délégué à la Réforme électorale et parlementaire, au Développement des régions et aux Forêts, M. Jean-Pierre Jolivet.

Le ministre Jolivet rencontrait alors les principaux intervenants socio-économique de la région dans le cadre d'une tournée des régions, qu'il mène conjointement avec le ministre d'État des Ressources naturelles et ministre des Régions, M. Guy Chevrette, pour souligner l'entrée en vigueur de la Politique de soutien au développement local et régional et l'implantation des CLD.

Dans la région de Chaudière-Appalaches, la mise en place de CLD est en voie d'être complétée. Ainsi, les CLD de Bellechasse, Chutes-de-la-Chaudière, Desjardins, L'Amiante, Les Etchemins, L'Islet, Montmagny, Nouvelle-Beauce, et Robert-Cliche sont déjà agréés alors que l'accréditation des CLD de Beauce-Sartigan et de Lotbinière est imminente.

Les CLD de la région disposeront d'une enveloppe budgétaire de 3718075\$ que le gouvernement du Québec met à leur disposition pour contribuer au développement socio-économique de leur milieu. Ajoutées à la contribution des municipalités, ces sommes permettront de concrétiser plus rapidement des projets créateurs d'emplois.

«Les entrepreneurs de Chaudière-Appalaches nous ont souvent démontré leur dynamisme et leur détermination. Les 11 CLD de la région leur offriront dorénavant des outils adaptés à leur réalité et contribueront ainsi au développement entrepreneurial qui fait la renommée de la région», a tenu à ajouter le ministre Jolivet.

La politique de soutien au développement local et régional

Adoptée le 30 avril 1997, la Politique de soutien au développement local et régional préconise une révision des programmes et des services offerts par l'État en matière d'économie et d'emplois dans le but de

faciliter l'accès aux entreprises. Le gouvernement reconfigure donc les services et les programmes offerts aux entreprises en les regroupant dans une enveloppe globale dont il confie la gestion aux milieux locaux qui ont les habilités à mettre de l'avant des mesures adaptées à leurs besoins et à leurs spécialités.

Cette politique s'accompagne d'outils concrets que le gouvernement du Québec, et à la disposition des communautés locales et régionales pour contribuer à leur développement socio-économique. Le gouvernement alloue ainsi un budget global de plus de 90 M\$ au développement local et régional pour l'année financière 1998-1999, par l'intermédiaire des Centres locaux de développement (CLD) et des conseils régionaux de développement (CRD). De plus, la Loi sur le ministère des Régions, en vigueur depuis le 1^{er} avril 1998, dote les régions du Québec d'un cadre législatif qui reconnaît le statut de ces organismes locaux et régionaux.

Pour le développement de l'économie et de l'emploi:

Le CLD est un organisme sans but lucratif géré par le milieu et placé sous l'autorité d'un conseil d'administration représentatif des différents partenaires locaux de l'économie et de l'emploi, incluant l'économie sociale. À court terme, le principal mandat confié au CLD consiste à mettre sur pied un guichet multi-services à l'entrepreneuriat. Chaque CLD devra également définir un plan d'action pour l'économie et l'emploi et élaborer des stratégies locales reliées au développement des entreprises.

Le CLD offrira localement des services de première ligne d'accompagnement ou du soutien technique ou financier auprès des entrepreneurs potentiels ou déjà en activité, y compris les entreprises d'économie sociale. Ces services comprennent notamment:

- les activités de consultation, d'orientation et de référence ;
- l'aide à la réalisation de plans d'affaires, incluant les études de préfaisabilité ;
- la recherche de financement ;
- l'aide financière aux entreprises ;
- la formation en entrepreneuriat ;

Suite à la page 10



SERVICE DE BULLDOZER AIMÉ PROULX



660, rang Milieu
Saint-Pierre
Montmagny (Québec)
Tél.: 418-248-3310

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

275, Chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél.: 418-259-7789
Ligne directe: 1-800-463-8744



Saint-François (B.P. Morigeau)
Montmagny, Québec
GOR 2G0
Tél.: 418-259-7710
Fax: 418-259-7725



Fenêtres Montmagny inc.

C.P. 160, St-François, Montmagny (Québec) G0R 3A0

Bur.: (418) 259-7763 Qué.: (418) 692-0659
Fax: (418) 259-7236 Mtl: (514) 848-7174

Internet: <http://www.polarwd.com>

AUTOPRO. CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes
propriétaire
de votre véhicule

- ➔ Service de «Frame master»
- ➔ Voitures de courtoisie
- ➔ Installation de pare-brise
- ➔ Estimation gratuite

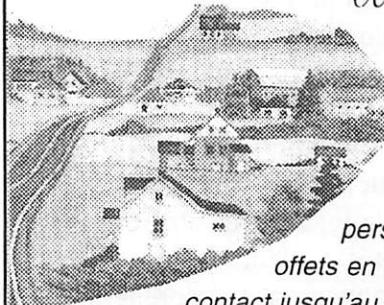
*Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!*

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny
Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072
Fax: 418-248-7071

PLUS DE 39 ANS D'EXPÉRIENCE

Promutuel Montmagny, un assureur au service des gens d'ici



*Une équipe dynamique
et professionnelle à
l'image et à l'écoute
des gens d'ici.*

*Des services
personnalisés entièrement
offerts en région, de tout premier
contact jusqu'au règlement d'un sinistre*



Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie



Confiance trompée à Saint-François

Pour assurer leur sécurité et la tranquillité de leur secteur résidentiel, les résidents de la rue du Moulin ont demandé à la municipalité de St-François que leur rue ne devienne pas un tronçon d'accès pour les employés des Produits Métalliques Roy, à leur lieu de travail. Rien de cela n'a été écouté. Tel qu'appréhendés, les résidents subissent des nuisances : des employés circulent à une vitesse menaçante, font révolutionner leur moteur et klaxonnent même à la fin de leur chiffre de travail le jour et la nuit, puis causent aussi des préjudices par les éclats de lumière de leurs véhicules. Il arrive même que des employés des Produits Métalliques Roy empêchent une résidente d'accéder à sa demeure, ou de la quitter en automobile, parce qu'un travailleur quelconque stationne son véhicule de façon à obstruer l'espace nécessaire pour circuler.

La rue "résidentielle" du Moulin est aux résidents et à la qualité de vie qu'ils essaient de se donner, ce que le terrain des Produits Métalliques Roy est aux activités industrielles. Aussi, il a été demandé à ce que des activités de l'usine se déroulent strictement sur le terrain des Produits Métalliques Roy, à l'intérieur de ses murs qui devraient être insonorisés ou, lorsque nécessaires, au nord de la bâtisse, là où il n'y a pas de résidences. Il n'y a pas eu d'écoute

non plus à ce sujet. De plus, les employés ont recommencé à travailler en

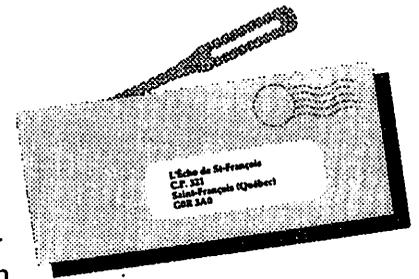
gardant ouvertes les grandes portes de l'usine qui donnent sur les résidences. Un chargeur, au départ non immatriculé, circule sur la rue résidentielle avec ou sans charge. Malgré un avis légal de la Sûreté du Québec pour l'usage d'un véhicule non immatriculé sur une rue, les Produits Métalliques Roy ont continué d'emprunter cette rue en y renversant même le contenu du chargeur.

Il a également été demandé à ce que les conteneurs, dans lesquels sont vidangés des matériaux solides avec un vacarme traumatisant, soient déplacés au nord-centre de l'usine puisqu'il n'y a pas de résidences, en y érigeant des murs insonorisés autour de ces nuisances. Mais les conteneurs sont toujours à la vue et à proximité des résidences et le vent balaie des débris légers sur les terrains avoisinants. Même chose pour les contenants de gaz propane. Ils ont été installés à l'est de l'usine plutôt qu'au nord, tel que demandé. Ils constituent à la fois une nuisance visuelle et auditive par le sillement qui s'y en échappe. Les Produits métalliques Roy n'ont pas eu la courtoisie d'acquiescer aux requêtes des résidents de la rue du Moulin.

Ces résidents comptaient à la fois sur les valeurs humaines des administrateurs des Produits Métalliques Roy et des autorités municipales et sur le pouvoir de légiférer de ces dernières. Leur confiance a été trompée. Les Produits Métalliques Roy ont posé des gestes sans réfléchir aux conséquences sur l'environnement humain et n'ont pas daigné consulter les résidents concernés avant d'entreprendre leur agrandissement. Quant aux autorités municipales, elles ont ignoré plusieurs des requêtes des résidents concernés par différentes nuisances.

Léna Tremblay

Pour les résidents de la rue du Moulin



GARAGE PATRICE SAMSON enr.



- Mécanique générale
- Entretien de chariots élévateurs
- Entretien de camions

140, Principale Saint-Pierre

Tél.: (418) 248-4646



Défi de la Rivière-du-Sud

Le 27 juin, c'est le grand jour

Le mois de juin est arrivé et c'est le temps de commencer à fabriquer votre radeau et de faire des essais sur la rivière pour voir si ça flotte.

Pour tout les nouveaux participants à la course, vous pouvez vous procurer barils indispensables à la fabrication de radeau au prix coutant de 5\$ le baril.

Voici les instructions que vous devrez suivre pour fabriquer votre radeau :

Obligatoire

- Deux barils de 45 gallons en plastique.
- Structure en bois retenue soit par des clous, vis, boulons ou par des cordes.
- Trois bâtons de propulsion en bois (2pouces par 2 pouces) pour équipe de trois personnes.
- Ceinture de sécurité obligatoire pour tous.

En complément

- Matériel de flottaison : *foam*, chambre à air, chaudière de plastique de 10 gallons.

Interdiction:

- Aucune structure de métal soudée ou assemblée.
- Aucune voile.
- Pas de gouvernail.
- Aucun alcool sur le radeau, sinon, il y aura disqualification.

Voici le programme pour défi de la Rivière-du-Sud

Le vendredi soir 26 juin :

- L'arrivée des radeaux est prévue pour 19h30 au garage municipal.
- Départ de la parade à 20h.
- On se rend chez Sani-Porc pour revenir au centre des loisirs, où la parade prend fin
- À partir de 21h30, au saloon du Centre des Loisirs, venez vous divertir sur la musique du chansonnier Serge Samson.

Le samedi 27 juin :

- Tous les participants arrivent au Pont Rivard à midi



Tél.: 248-2554
Rés.: 259-2526

MARTIN PARÉ ENR.

Atelier de soudure générale

Arc électrique — Gaz — Aluminium
Vente de métal

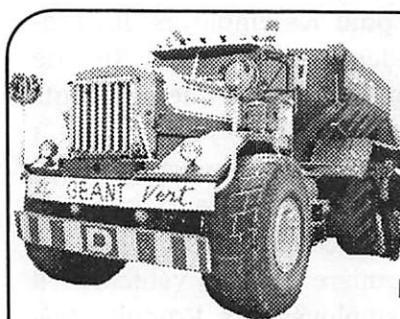
389 A, Boul. Taché Est, Montmagny G5V 1E3

- Les premiers départs de la course se feront à 13h.
 - Après la course, nous vous invitons au Saloon des Loisirs où vous pourrez vous rafraîchir et déguster de bons *Hot Dog*
 - À compter de 20h, visionnement de la cassette vidéo de la parade de radeau et de la course.
 - Remise des bourses aux gagnants.
 - Retour au Saloon pour la détente près d'un bon feu.
- *Ne pas oublier que la date limite pour vous inscrire est le **20 juin**.

*Location de ceintures de sécurité au coût de 7\$: Éric Laflamme au 259-2387

Pour toute information, vous pouvez rejoindre :

Mario : 259-2454 (soir) Éric : 259-2387 (soir)



90226069
QUÉBEC INC.

Transport général

MARCEL GUIMONT, PROP.

Épandage de pierres à
chaux agricoles

60, rue Paradis
Saint-Raphael, Bellechasse G0R 4C0

418-243-3408

J.P. Bolduc inc.
ASSURANCES GÉNÉRALES ET VIE

«UN CHOIX DE CONFIANCE»

Saint-François Tél.: 259-7781

Simon Savoie C. d'A. Ass. Rés.: 259-2296

Lucie Bolduc C. d'A. Ass. Rés.: 259-2300

ASSURANCES-VIE, SALAIRE ET PLACEMENTS

Réal Fontaine A.V.C. Rés.: 246-5580

Francis Fontaine A.V.C. Rés.: 466-2176

PARTENAIRE DE

A.F.L.
SERVICES FINANCIERS





La caisse Populaire de St-François de Montmagny

Une entreprise performante

Lors de l'assemblée générale annuelle de La Caisse Populaire de St-François de Montmagny, le président, M. Norbert Morin a présenté les résultats financiers. Fait à noter: la Caisse a connu une excellente rentabilité se chiffrant à 1.63\$ par 100.00\$ d'actif moyen.

L'excellente performance de cette institution financière est attribuable à une saine administration, à la qualité du service offert et à la crédibilité de la Caisse dans son milieu. Les personnes présentes ont également pu constater une augmentation du nombre de membres. Par ailleurs, l'actif de la Caisse s'est accru de près de 13% pour dépasser les vingt-six millions de dollars.

Du côté de l'épargne, celle-ci a connu une décroissance d'un peu plus de 2%, alors que les prêts connaissent une progression fulgurante de plus de 13%. Les placements effectués par la Caisse ont permis de faire fructifier les avoirs. La base de capitalisation sur l'actif d'expansion atteignait 7% ce qui témoigne d'une excellente santé financière puisque la norme légale minimale est de 5%

Au cours de la même rencontre, les membres présents ont accepté le généreux projet de partage des trop-perçus recommandé par le Conseil d'Administration soit 5% des intérêts perçus sur les prêts et 10% des intérêts versés sur toutes les catégories d'épargne, ainsi que 25% sur les frais de service. Au total, c'est près de 200 000,00\$ qui sera retourné aux membres au cours du mois d'avril 1998 incluant le virement de 15 000,00\$ au fonds social et communautaire. Au cours des 10 dernières années, c'est plus de 1,1 million que la Caisse a ristourné directement à ses membres.

Par ailleurs, au cours de son dernier exercice financier, la Caisse s'est engagée à maintes reprises dans son milieu. La Caisse Populaire de St-François de Montmagny a toujours à coeur de favoriser le développement économique et social de sa communauté.

Léon Jalbert,
Directeur général

La Caisse Populaire de St-François de Montmagny

☎ 418-259-2982

Laurence Hallé

TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

☛ Tenue de livre

☛ Impôt, etc.

1222, BOUL. ST-FRANÇOIS OUEST, SAINT-FRANÇOIS, G0R 3A0

RESTAURANT
L'ARRÊT
Stop

Autoroute 20 Sortie 364
Berthier-sur-Mer/St-François
259-7704

➤ Menu du jour

➤ Commande à emporter

➤ Pizza

➤ Mini-dépanneur ➤ Loto-Québec ➤ Diesel

➤ Salle semi-privée jusqu'à 40 personnes



Réunion des membres

Réunion mensuelle des membres du Cercle des Fermières ce mercredi 3 juin, à 19h30, au local habituel.

Thème

Les avantages d'un Cercle des Fermières

On aimerait te rencontrer et te faire partager nos idées. Vois ce que ton cercle peut t'apporter:

De l'information en quantité, des études sur des sujets variés, des invités de qualité, un magazine bien rédigé, de l'artisanat et des démonstrations pas compliqués, des jeux et des soirées d'amitié, des petits goûter légers, quelques voyages organisés. Pour ce faire, nous espérons ta pleine coopération. Tu dois payer ta cotisation, accepter parfois d'être en nomination, apporter tes suggestions et surtout, fais le donc, prends une petite résolution. À tous les mois, nous t'attendons pour continuer notre belle association.

Pour information: Yvette Lamonde, présidente au 259-7849; Rosanne Laliberté, secrétaire au 259-7524.

Je m'implique dans mon Cercle!

En ce qui regarde la perception des contributions, pour celles qui ne peuvent se rendre à la réunion, pour des raisons personnelles, il s'agirait de la poster à la secrétaire Mme Rosanne Laliberté au 259-7524.

Partie récréative

Échange de plantes, élections, goûter au choix.

Pensée du mois

«Et qu'est-ce qu'une mauvaise herbe, sinon une plante dont on n'en connaît pas encore les vertus?»

Recette

Sucre à la crème

- 2 tasses de cassonade
- 1 boîte de lait évaporé Eagle Bran
- 3/4 tasse de beurre ramoli
- 2 tasses de sucre en poudre
- noix et vanille au goût

Mélanger cassonade, beurre, lait. Cuire 8 minutes au micro-ondes à *High*, brasser aux 2 minutes. Reposer 5 minutes hors du four, ajouter sucre en poudre, vanille et noix.

Bon succès!



- ☛ plants de légumes
- ☛ fleurs annuelles et plantes vivaces
- ☛ aménagement paysager

ferme horticole lajoie inc

Tél.: 884-3124 / 2783

327, rue Principale
Saint-Valier (Québec) G0R 4J0



PRODUITS MÉTALLIQUES ROY inc.

52, boul. Morigeau
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711
Fax: (418) 259-2931

**FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE**





Baptême, Église et technologie !

On m'a souvent demandé...

1) Pourquoi baptiser les petits enfants quand la famille ne pratique pas ?

D'autres me demandent: «Pourquoi ne pas baptiser les petits enfants, même quand leurs parents ne pratiquent pas? Faut-il pénaliser les enfants en les privant de cette grâce du salut?»

Tous les pasteurs font face à ce dilemme. Eux et les agents de pastorale savent que le baptême est le début d'un vie nouvelle pour l'enfant, la vie de Dieu. On sait que pour grandir dans cette vie, l'enfant aura normalement besoin de ses parents. Le souci pastoral de l'Église n'est pas là pour brimer le droit des enfants, mais pour le protéger. Non pour lui refuser un don de Dieu, mais pour lui permettre d'en jouir. Non pour lui fermer la plénitude de la vie, mais pour l'y orienter.

La foi des jeunes parents n'est pas morte. Elle est faible et mal nourrie. Les parents révèlent souvent cette foi qui dort en eux en demandant le baptême pour leur enfant. Faut-il leur dire non tout bonnement ? Ne vaut-il pas mieux profiter de leur demande pour faire un bout de chemin avec eux ? N'existe-t-il pas une pastorale du baptême qui tienne compte de la foi des parents ?

Différer le baptême de l'enfant peut ne rien régler. Cette solution empêche de recevoir la vie de Dieu dès que possible. Elle ne mise pas sur la grâce de Dieu, sur la grâce du baptême reçu. La décision radicale de refuser le baptême et même de le retarder, n'est heureusement pas fréquente.

La présence de parrains ou de grands-parents chrétiens est un appui sérieux dans certains cas. Elle permet d'espérer un accompagnement chrétien pour l'enfant.

Dans le doute, il me semble préférable de baptiser, tout en voyant à la meilleure préparation possible au baptême. Nous devons éviter une exigence pastorale qui n'accorderait le baptême qu'aux enfants de parents déjà adultes dans la foi.

2) La messe à la télévision est-elle aussi bonne que la messe à l'église ?

Bien des personnes âgées ou malades ne peuvent plus se déplacer et se rendre à l'église. Une messe radiodiffusée ou télévisée les aide beaucoup à prier, à s'unir à l'Église qui célèbre l'Eucharistie, à écouter la Parole de Dieu. Tant mieux ! Profitons de ces moyens modernes de communication pour intensifier notre union au Seigneur et pour le prier.

D'autres, en bonne santé, écoutent à la radio ou regardent à la télévision la messe qui se célèbre. Ils prient et tirent un grand profit spirituel de ces moments religieux. De quoi nous réjouir encore grandement. Cependant, ces émissions religieuses, même fort belles, ne peuvent se substituer à la messe dominicale qui doit se vivre à l'église pour tous ceux et celles qui peuvent s'y rendre sans inconvénient sérieux.

Pourquoi ? Parce que la messe est le rassemblement des baptisés, des enfants de Dieu qui se regroupent pour former la communauté, pour partager dans la foi la Parole de Dieu et le Corps du Christ, pour se rappeler leurs origines religieuses. Cela n'est pas possible devant un téléviseur.

Faisons une hypothèse. Supposons que le repas du Jour de l'An de votre famille est télévisé. Croyez-vous que le fait de le regarder à la télévision va vous permettre de savourer la douceur du climat familial, la joie des retrouvailles, le rappel des souvenirs, la chaleur des mains qui se serrent, l'émotion des vœux échangés, le partage entre parents et enfants, la saveur et la finesse des mets ? Qu'arriverait-il si tous les enfants décidaient de suivre le repas à la télévision, chacun chez-soi ? Qu'arriverait-il aussi si le repas télévisé n'était pas celui de votre famille ?

Jules Paradis, ptre

Entretien Ménager

Lavage de tapis

- meubles
- murs
- stores

Décapage

Cirage

Etc.

D. PAQUET inc.



ESTIMATION GRATUITE

358, Chemin St-François, Montmagny, Québec — G0R 3A0
TÉL.: 418-259-2559 FAX: 259-2342



Emplois et CLD

Suite de la page 3

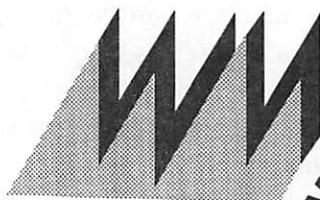
- l'aide financière aux entreprises ;
- la formation en entrepreneuriat ;
- le soutien aux entreprises aux fins de faciliter le gestion de leur personnel ;
- la référence à des services plus spécialisés notamment en matière d'exportation, de développement technologique ou dispensés par des organismes telles les coopératives de développement régional (CDER)

«La mise en place des CLD ouvre la porte au partenariat de tous les intervenants du milieu : mondes municipal et institutionnel, gens d'affaires, travailleurs, milieux communautaire, coopératif et agricole, a précisé le ministre Jolivet. C'est en s'engageant ensemble pour le développement économique que nous bâtissons une solidarité et une vision concentrée du développement.»

«C'est une nouvelle dynamique de développement qui s'installe, a déclaré le ministre en ajoutant que la fin du mur-à-mur dans les programmes gouvernementaux est maintenant une réalité. Par la création des CLD et la confirmation du rôle des CRD, nous consolidons le partenariat Québec-régions en mettant l'accent sur une plus grande participation des milieux locaux et régionaux aux décisions qui touchent le développement de leur territoire. Nous bâtissons ainsi des régions fortes dans un Québec fort».

Source : Geneviève Masse
Attachée de presse

Pierre Garant
Tél.: 418-259-2655
Fax: 418-259-2158



WEED MAN
708, ST-FRANÇOIS O., c.p. 98
Saint-François, Québec
Canada G0R 3A0

Recyclo-Jouets Plus Fait appel à votre générosité!

Journée porte ouverte: samedi 6 juin



Nous
recueillons:

**Jouets, livres,
disques, cassettes,
disques compacts.**

Recyclo-Jouets Plus est un commerce de récupération, réparation et vente d'objets usagés à prix modiques. Ce commerce est un projet créé et parrainé par le Trait-d'Union, un organisme communautaire.

**Invitation à toute la population
à venir porter ses articles
à l'école La Francoière
du lundi au vendredi
entre 8h30 et 15h30.**

Ouvert

Lundi au mercredi: 9h à 17h

Jeudi et vendredi: 9h à 21h

Samedi: 9h à 17h

Recyclo-Jouets Plus
101, ave. de la Gare
Montmagny Tél.: 248-5977



La bombe sur internet

Alias: l'attaque de l'écran bleu

Une ouverture dans les systèmes *Windows* a été découverte il y a environ 1 ou 2 ans ! Cette brèche devint problématique avec l'arrivée de *Winnuke* (le terme anglais "nuke" fait référence à un bombardement nucléaire). Si *Winnuke* est le père du bombardement sur internet, sa progéniture est impressionnante et importante. Nous sommes, pour reprendre l'image, au sein d'une véritable course à l'armement !

Pour vous balayer de la surface d'internet, votre "nukeur" doit obtenir votre adresse IP. Cette adresse est facilement accessible sur IRC par la commande "WHOIS". C'est cette facilité à obtenir votre adresse qui rend ces bombardements sans cesse plus populaires.

Ceux d'entre-vous qui papotent souvent sur IRC (www.mirc.com) avez peut-être déjà remarqué l'ap-

parition inattendue d'un écran bleu signalant une erreur ! Impossible par la suite de faire quoique ce soit ! Ou bien le système "fige", ou bien vous n'avez d'autre alternative que de redémarrer l'ordinateur. Et bien, vous avez été "NUKÉ" !

Comment ça marche ?

Winnuke envoie une séquence d'informations dont la source du code est (ça c'est rigolo) "bye" au port par défaut utilisé pour internet en utilisant *Out of Band data*. *Windows*, bien qu'il supporte l'*OOB*, ne sait pas toujours que faire avec ces données. C'est alors qu'il s'en remet à l'"exception handler", qui échoue, et vous laisse donc face à un écran bleu, l'écran des erreurs. 70 % des ordinateurs présents sur internet sont vulnérables à ces attaques.

Soyons clairs, ces attaques sont illégales et constituent des délits

criminels dans plusieurs États américains. Il existe des organismes comme *CyberAngels* (www.cyberangels.com) qui conduisent ou encouragent les poursuites contre des "nukeurs". Ironiquement, au Canada, il n'existe aucune jurisprudence pour ces attaques.

Conséquences

Il n'en existe pas vraiment. Mais si votre disque dur n'est pas entretenu de manière appropriée (*Scandisk* et *Défragmenteur* régulièrement), vous pourriez l'endommager à moyen et long terme.

Comment enrayer le problème ?

À l'heure actuelle, il existe trois solutions. La première est de télécharger sur le site de *Microsoft* les mises à jour disponibles (www.microsoft.com).

Suite à la page 32

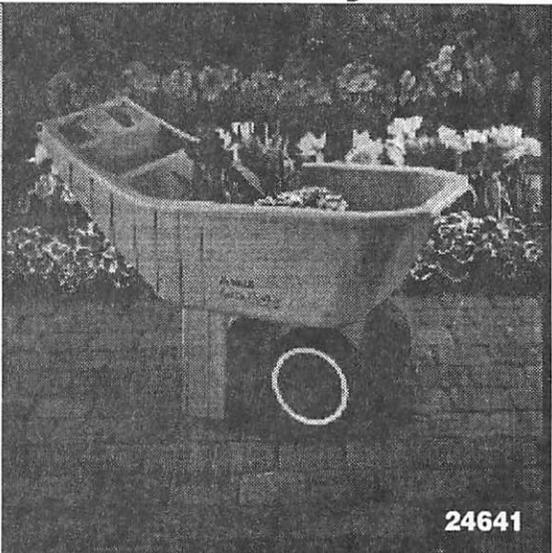
Quand on a le goût de bien jardiner...

- Capacité de 250 lb.
- Poignées positionnées de façon à vous faciliter la tâche.
- Plateau de rangement pratique.
- Roues larges extra-robustes pour une meilleure stabilité.



Easy Roller^{plus}

CHARIOT DE JARDIN



24641

Pour information: 259-7711



JB

LES
CONSTRUCTIONS
JEAN BOUCHERÉ

Entrepreneur général
Rénovation • Construction

194, rue Principale Ouest
Berthier-sur-Mer, Qc

Tél.: 418-259-2628

G0R 1E0



JOACHIM LAFERRIÈRE
ÉLECTRICIEN INC.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

• Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue
Saint-Raphaël
G0R 4C0

TÉL.: 418-243-2074
FAX: 418-243-2157

Pour passer de

ça



À ceci



Rien de plus facile

Y faut que **ÇA** marche!

G

ARAGE YVAN MARQUIS

Réparation de petits moteurs

- Tondeuse
- Tracteur à gazon
- Mobilette
- V.T.T.
- Et autres petits moteurs

156, chemin des Prairies

259-2182 / 259-2679

Vente et adm.: 418-259-7721
Fax: 418-259-7725

Québec: 1-800-463-7022
Ontario et Maritimes: 1-800-463-7050

MEUBLES

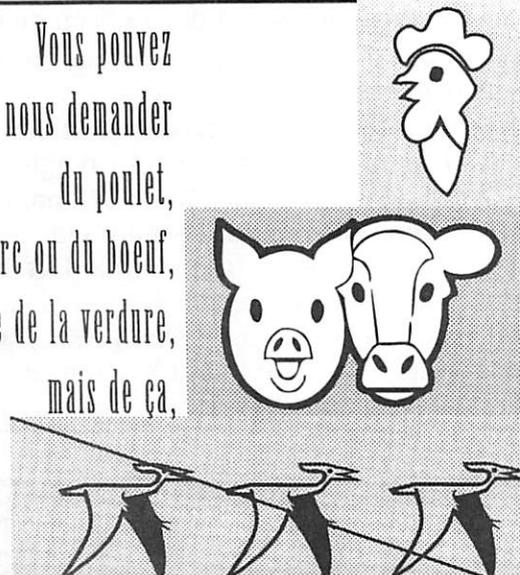
Morigeau

LTÉE

25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Morigeau)
Cté Montmagny, G0R 2G0



Vous pouvez nous demander du poulet, du porc ou du boeuf, même de la verdure, mais de ça, on n'a pas !



CASSE-CROÛTE CHEZ MIKE
570, Chemin St-François Ouest
Saint-François
→ 259-2447



BOUCHERIE
Richard Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest
Saint-François, G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7783

**SPÉCIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES**

Les correcteurs gagnants

Le dimanche 17 mai, à la bibliothèque Du Rocher, nous avons procédé au tirage des prix de participation dans le cadre du concours Le Corrigé. Voici le nom des gagnants dans les deux catégories.

Jeunes (13 ans et moins)

- Christine Cauffopé
- Jason Gourgues
- Jean-François Misson

Adultes (14 ans et plus)

- Christiane Bombardier

Les jeunes participants ont gagné une bande dessinée alors que notre gagnante adulte a reçu un dictionnaire de la langue française. Ajoutons qu'une douzaine de correcteurs de notre paroisse ont participé au tirage régional qui a eu lieu le 23 mai à Charny. Pour être admissibles à ce tirage, ces personnes devaient repérer un certain nombre de fautes.

Nous félicitons tous les participants et les gagnants. À l'an prochain pour une autre épreuve de correction.

SALON KARO

4, rue Boivin
Saint-François
Montmagny
G0R 3A0



Carole Guillemette, prop.

259-7117



Le comité de Baseball mineur tient à vous remercier de votre présence lors de notre brunch du 19 avril dernier.

L'année dernière, nous avons eu l'honneur d'avoir l'équipe du pee-wee et celle du bantam fille qui ont gagné respectivement dans leur classe pour le championnat de la saison. Nous tenons à les féliciter.

Notre saison a débuté le 30 mai, nous avons eu 90 inscriptions pour un total de sept équipes. Nous remercions à l'avance nos entraîneurs qui vont diriger nos joueurs et ceux qui s'impliqueront de près ou de

loin au bon fonctionnement de la saison de baseball.

Les entraîneurs sont pour l'équipe de Novice: Herman Pelletier et Jacques Morin; pour l'équipe d'Atome: Luc Lemieux et Guylaine Gonthier; pour les deux équipes moustiques: Marcel Gourgues, Marjolaine Gagné, Marc Blais et Sylvie Noël; pour l'équipe pee-wee: Yvon Rémillard et Bertrand Roy; pour l'équipe bantam garçon: Carl Bernard et Normand Lacroix; pour l'équipe bantam fille: Nicolas Lacroix et Christian Ringuette; pour le midget, il y aura quatre joueurs qui évolueront pour St-Raphaël.



Inscription: 10 à 11 h
Coût: 5,00\$

Jean-Claude Bernard: 259-7358
Loisirs: 259-7929

Programme

1998

| | | | |
|---|----------------------|---------------------------------|----|
| St-François | 6 juin | En cas de pluie, remis au | 7 |
| Camping Cap-St-Ignace | 13 juin | En cas de pluie, remis au | 14 |
| St-Pierre | 20 juin | En cas de pluie, remis au | 21 |
| St-François | 4 juillet | En cas de pluie, remis au | 5 |
| St-Pierre (Tournoi 2 Forme) | 1 ^{er} août | En cas de pluie, remis au | 2 |
| Camping des Érables (Entrée remboursée) | 8 août | En cas de pluie, remis au | 9 |
| St-François | 15 août | En cas de pluie, remis au | 16 |
| Camping Cap-St-Ignace | 22 août | En cas de pluie, remis au | 23 |
| St-Pierre | 29 août | En cas de pluie, remis au | 30 |
| St-Pierre (Fermières) | 12 sept. | En cas de pluie, remis au | 13 |
| Camping des Érables (Entrée remboursée) | 17 juillet | En cas de pluie, ANNULÉE | |

----- Inscription de 18 à 19 heures

Promo du manufacturier

5,00\$

de rabais Sur tous les produits

Acolade

jusqu'au 30 juin



LES PEINTURES PRATT & LAMBERT
Le premier choix...finis architecturaux depuis 1849

Tapis Montmagny

De tout pour habiller murs et planchers

391, boul. Taché Est, Montmagny **248-7840**
En face de l'école St-Pie-X

Faites un choix éclairé!

Visitez chaque pièce de votre maison comme si vous y étiez réellement avant sa construction





| | | | |
|--|---|---|--|
| MONTMAGNY 240, Des Ateliers 248-0401 | QUEBEC 2540, Boul. Hamel 683-3343 | RIMOUSKI 231, Des Sorbiers 724-7726 | CHICOUTIMI Place du Royaume 543-1212 |
|--|---|---|--|



Nous vous invitons à venir encourager les joueurs et à appuyer vos équipes.

Le comité de baseball mineur de St-François vous souhaite une bonne saison de baseball

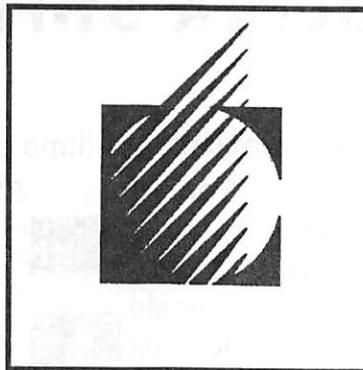
PLAY BALL!

Bantam fille

Carole Allaire, Audrey Blais, Naomi Brochu, Rebecca Brochu, Maude Chamberland, Lory Gendron, Peggy Gendron, Christine Laflamme, Emille Laliberté, Anick Pouliot, Marjolaine Raby, Marilyn Rémillard & Nancy Vézina. Entraîneur: François Létourneau.

Pee-Wee

Guillaume Allaire, Michael Blais, David Boucher, Mathieu Carrier, Dany Gendron, Etienne Jean, Jérôme Raby, Christian Rémillard & Michael Roy. Entraîneur: Carl Bernard



LOUIS-M. GARANT CONSULTANTS INC.

Spécialiste en Marketing
Parainnage d'entreprises
Catalogues électroniques sur Internet ou sur CD

2, rue Boivin, St-François QC G0R 3A0
Tél : 418 259 2616



Weed Man®

NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE PELOUSE

Tél.: 418-259-7700
1-800-463-4877

256, chemin St-François O., Saint-François, Qc G0R 3A0

Les Équipements de Ferme

Jean-Paul Bonneau, prop.

Vente & Service

918, Boul. St-François O.
Saint-François, G0R 3A0

Tél.: 418-259-7289



TERRASSEMENTS Jonckheere & Frères inc.

- EXCAVATION
- TERRASSEMENT
- DRAINAGE
- NIVELAGE

• Choix varié de matériel naturel, tamisé, concassé

- Terre noire
- Sable et gravier
- Pierre

ESTIMATION GRATUITE

15 ANS D'EXPÉRIENCE
INFORMEZ-VOUS

- Vente et installation de fosses septiques
- Représentant — installateur autorisé système



Rés.: Martin
248-2585

241, route Normandie, Montmagny

Pag.: 241-7485

Rés.: Rémi

248-6889

Rés.: Daniel

248-7818

Tél.: bur.: 418-248-2585

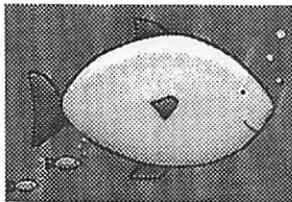
Fax: 418-248-8387

DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Épicerie



Nous prévoyons une entrée massive d'excellents films pour les mois de juin et de juillet



Un petit rappel pour vous aviser que vous pouvez vous procurer

chez nous des permis de pêche, de chasse et de piégeage. Nous sommes dépositaire autorisé du Ministère de l'Environnement et de la Faune.

Nous tenons également en inventaire des vers de terre et des leurres pour la pêche.

Pour la St-Jean-Baptiste, nous vous proposons un vaste choix de feux d'artifices et de bière en cannette de tout format.



Avis aux fumeurs !

Connaissez-vous «Presto Pack»? À votre prochaine visite au dépanneur, informez-vous, vous serez surpris.

La Slush Puppie est toujours aussi bonne au dépanneur Ultra. Elle est faite avec de l'eau de source Larochelle.

Bonnes vacances !

Nos heures d'ouverture

Lundi au mercredi: 6h30 à 22h
Jeudi-vendredi: 6h30 à 23h
Samedi: 7h30 à 23h
Dimanche: 8h à 22h

333, CHEMIN ST-FRANÇOIS (QUÉBEC) G0R 3A0

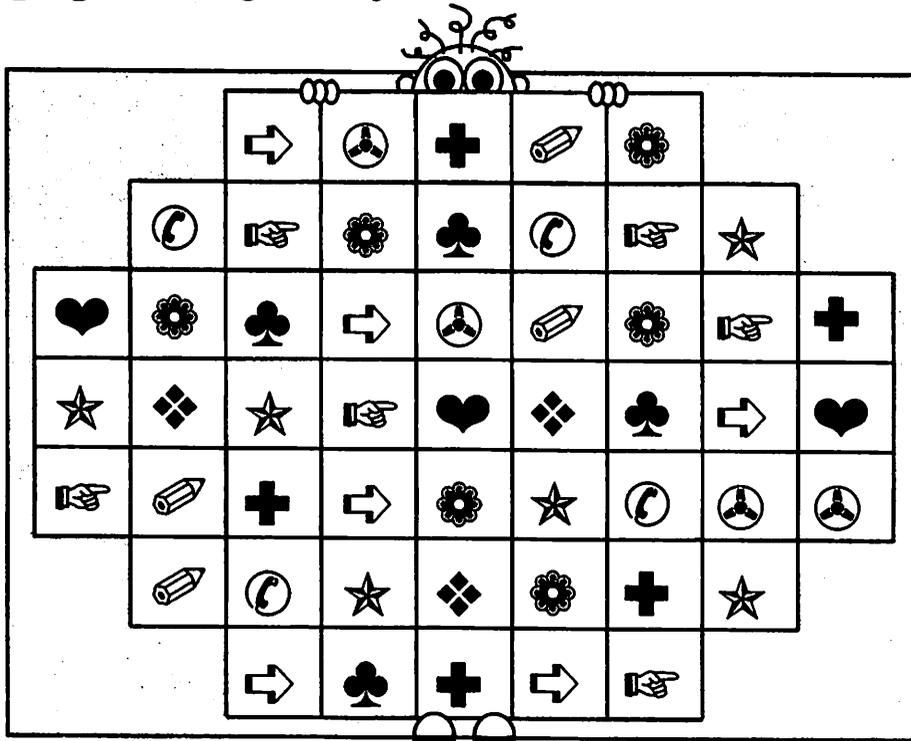
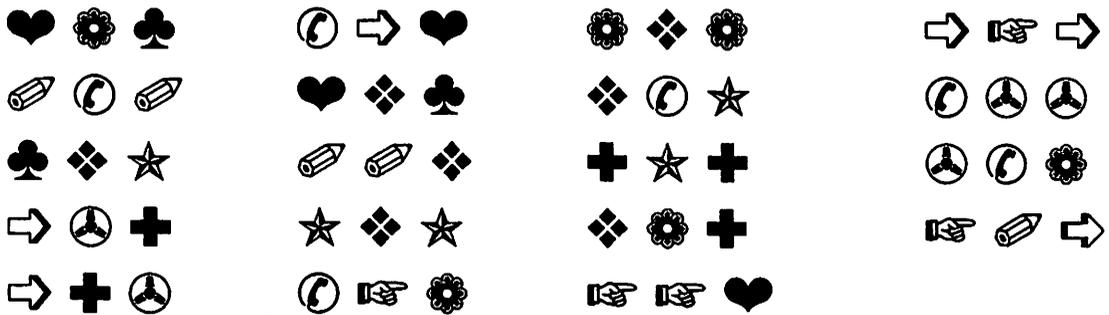
259-7151



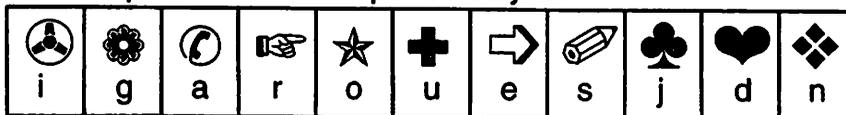


DESSIN-MYSTÈRE

Trouve ces groupes de 3 dessins dans la grille et encercle-les.
Tu peux utiliser les dessins de la grille plus d'une fois.



Utilise ce code avec les dessins qui restent pour trouver la réponse du jeu.



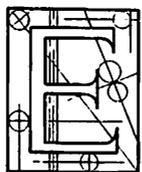
Indice: Verbe préféré de Félix.

Réponse: _ _ _ _ _



AU FIL DES JOURS

| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|--|----------------------------------|-------|---|-------|----------|--------|
| | 1 Séance régulière du Conseil | 2 | 3 Réunion des Fermières | 4 | 5 | 6 |
| 7 | 8 | 9 | 10 Tombée de L'Écho | 11 | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21  Fête des Pères Biblio. fermée | 22 | 23 | 24 LA ST-JEAN-BAPTISTE Biblio. fermée | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 | | | | |



publicitaire
SPACE en construction

Disponible maintenant

Annonces

Réservez-le

Réjean Cloutier: 259-2567



CHRONIQUE DU MAIRE

L'ouverture des soumissions publiques concernant l'assainissement des eaux de St-François a eu lieu mercredi le 06 mai dernier à 15h00, dans la salle du Centre des Loisirs de St-François. Tout le monde était invité à y assister. Six soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres.

Si on se rappelle bien, au mois de juin 1997 trois règlements d'emprunt distincts avaient été adoptés en se conformant à toutes les procédures requises (avis public, tenue de registres et adoption du règlement).

Le règlement No 157-1998 décréait la construction d'une station de traitement des eaux usées municipales des secteurs Village et Morigeau et autorisant pour ce faire, un emprunt de 2 700 000\$. Hors, le plus bas soumissionnaire y va pour ces travaux spécifiques d'un montant de 1 777 061\$, ce qui comprend les frais connexes (20%) et les taxes nettes (11%). Donc, il y a possibilité de surplus dans ce règlement d'emprunt de l'ordre de 922 939\$.

Le règlement No 158-1997 décréait la construction d'un réseau d'égout domestique dans le secteur Morigeau et autorisant pour ce faire, un emprunt de 790 325\$. Une subvention AIDA de l'ordre 362 707\$ est accordée par le gouvernement et sera directement affectée à ce règlement d'emprunt. Hors, le même entrepreneur a chargé pour ces travaux spécifiques 682 549\$, ce qui comprend les frais connexes (20%) et les taxes nettes (11%). Donc, il y a possibilité de surplus dans ce règlement d'emprunt de l'ordre de 107 776\$.

Le règlement No 159-1997 décréait des travaux d'urbanisation du secteur Morigeau et d'amélioration du réseau incendie dans les secteurs Morigeau et Village et autorisait pour ce faire, un emprunt de 526 025\$. Hors, l'entrepreneur a présenté une soumission de 615 788\$ incluant les frais connexes (20%) et les taxes nettes (11%). Donc, ce règlement d'emprunt est défoncé de l'ordre de 89 763\$.

Comme ce sont trois règlements d'emprunt distincts, on ne peut prendre les surplus dans les règlements No 157 et 158 et s'en servir pour combler les différences pour le règlement No 159. Cela ne peut se faire légalement.

Donc, votre Municipalité devra amender son règlement d'emprunt No 159-1997 et recommencer tout le processus d'acceptation, c'est-à-dire:

- a) avis de motion
- b) avis public
- c) adoption du règlement d'emprunt
- d) tenue de registre
- e) acceptation finale ou référendum



Votre Municipalité devra ajuster le montant du règlement d'emprunt au nouveau coût de réalisation des travaux. Tout cela dans le but de compléter les travaux.

Votre Municipalité a envisagé la possibilité d'annuler certains travaux. Elle a aussi envisagé la possibilité de terminer certains travaux de finition sur une période de 2 ans. Le hic, c'est que les mêmes gens seraient confrontés aux problèmes de poussière et de mauvais chemins et que votre Municipalité perdrait une subvention de 26 973\$ sur une somme de 114 635\$, soit plus de 20%.

Donc, voilà un tableau fidèle de la situation et l'explication à savoir pourquoi votre Municipalité doit amender le règlement No 159-1997.

Pour toute information additionnelle, n'hésitez pas à communiquer avec moi ou encore au bureau municipal.

Jacques Dumas



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ ST-FRANCOIS DE LA RIVIÈRE DU SUD
COMTE DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 04 mai 1998, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Yves Laflamme, Norbert Morin, Denis Blais, Pierre Jean et Réjean Cloutier, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Alphonse Marceau est arrivé à 20h10.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Denis Blais,
APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier,
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 06 avril 1998 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Norbert Morin,
APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 06 avril 1998 soit accepté tel que déposé.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,
APPUYÉ par monsieur Denis Blais,
ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

COMPTES A PAYER

| | | |
|--|--------|----------|
| Remboursement activités loisirs | | 102,00\$ |
| L'Entraide Pascal-Taché, souper-conférence | | 50,00 |
| André Martineau (95980 Canada inc.) remboursement taxe vidange | | 27,75 |
| Québectel, service bureau municipal | 442,10 | |
| service garage municipal | 121,08 | 563,18 |
| Ministre Revenu Québec, remise d'avril | | 4 320,02 |
| Ministre Revenu National, remise d'avril | | 3 280,47 |



| | | |
|--|--------|--------|
| CARRA, remise d'avril | | 239,34 |
| Régie Inter. Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges avril | | 869,28 |
| Richard Leblanc, enlèvement vidanges avril | 2 | 161,75 |
| La Fabrique St-François, loyer Bibliothèque mai 1998 | | 166,67 |
| Québecel Mobilité, cellulaire pompier | | 158,62 |
| Québecel Mobilité, cellulaire municipalité | | 72,03 |
| La Commission Scolaire Chomedey de Laval, cours pompiers | | 667,70 |
| Laboratoire de l'Environnement, analyses échantillons d'eau | | 62,69 |
| Aurèle Gendron, déneigement rue sans nom | | 632,63 |
| Formules d'Affaires CCL, formule à usage multiple | | 128,22 |
| M.R.C. de Montmagny, entente inspecteur intermunicipal 1er versement | 7 | 800,00 |
| Journal L'Echo, contribution publicitaire | | 525,00 |
| Bureautique Côte Sud, papier informatique, ruban imprimante, classseur-chemise | | 183,99 |
| Guy Bouffard, remb. frais d'utilisation cellulaire | | 59,34 |
| Pétrole Montmagny, diésel 3467.9 litres à .411 | 1 | 639,46 |
| Garage Michel Aubé, pièces trailer pompier | | 166,03 |
| Martin Paré enr., tube d'aluminium trailer pompier | | 28,75 |
| Spécialité Ressort inc., pièces trailer pompier | | 266,06 |
| Les Alarmes Clément Pelletier, service surveillance période 17-04-98 au 14-04-99 | | 165,64 |
| Pièces d'Équipement Bergor, brosse et arbre P.V.B. réparation balai de rue | 1 | 376,82 |
| Philiias Blais & Fils enr. | | |
| 6 voyages neige | 120,78 | |
| 1 hr pépîne borne-fontaine | 57,51 | 178,29 |
| Martin Simard Transport, transport gravier | | 90,72 |
| Unibéton, 26.03 tm gravier à 6.75 | | |
| 28.91 tm sable naturel à 1.75 | | 260,29 |
| Dépanneur Ultra, | | |
| Essence balai de rue | 24,54 | |
| Essence camion incendie | 120,38 | 144,92 |
| Emco, matériel aqueduc | | 604,47 |
| Centre Pneu Ouellet, enlever pneu hiver camion GMC | | 29,91 |
| REM, pièce balai de rue | | 147,44 |
| Station 364, essence balai de rue | | 38,84 |
| Jocelyne Noël, entretien bureau avril | | 40,00 |
| Inspec-Sol, étude géotechnique assainissement des eaux | 6 | 878,50 |
| Les Produits Ind. J-P. Côté, chlore | | 705,68 |
| Pièces d'Auto A.L. B. inc., pièce équipement | | 19,20 |
| Le Journal Coop.L'Oie Blanche, avis public | | 62,80 |
| Gilles Lamonde, 2e versement déneigement rue du Rocher | | 445,73 |
| Peuple Côte Sud, publicité action bénévole | | 143,78 |
| Prolab, graisse | | 224,99 |
| Hydro-Québec, électricité log. 520 Pav. Bédard | | 43,54 |
| Pétrole Montmagny inc. | | |
| 699.2 litres huile chauffage M. Paroisse | 184,18 | |
| barils d'huile | 43,89 | 228,07 |
| Lévis Dodge Chrysler, shampoing | | 112,61 |



| | | |
|---|---------------|--------------------|
| Communication Bon Retour, avis appel d'offres | | 1 202,24 |
| Unibéton, 95,62 tm gravier | | 742,42 |
| Denis Laforest, remb. 45 km à .30 pour bouteilles d'air | | 13,50 |
| Scaphandre Autonome, plein d'air | | 184,03 |
| Jacques Caron, 1 caisse papier-main pompiers | | 34,38 |
| Les Automobiles Chabot, réparation et pièce camion Mack | | 2 481,34 |
| Plamondon Camquip, peinture pour one way | | 74,99 |
| Unicoop, coopérative agricole, filtre à l'huile tracteur Ford | | 60,12 |
| Carquest, pièce équipement | 211,30 | |
| pièce balai de rue | 21,59 | 129,19 |
| Hydro-Québec, électricité Poste incendie | | 115,40 |
| Pièces d'Équipement Bergor, brosse balai de rue | | 175,02 |
| Publication CCH ltée, circulaire 16 du code des municipalités | | 128,40 |
| Réginal Turmel inc., achat balai Wayne usagé | | 3 537,02 |
| Fernand Bélanger, remb. 78km à .24 | | 18,72 |
| Hydro-Québec, bi-énergie M. Paroisse | | 43,11 |
| Praxair, location bouteilles | | 20,83 |
| Les Commerçants de la Chaudière, transport Dicom | | 16,79 |
| Pièce d'Auto GGM, filtre à l'huile balai de rue | | 15,14 |
| Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopettes | | 136,33 |
| Soc. Coop. Agri. Riv. Sud, matériel divers | | |
| Balai de rue | 71,02 | |
| Camion neuf | 28,26 | |
| Voirie (pelle, peinture) | 96,39 | 195,67 |
| | TOTAL: | 38 545,86\$ |

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire de la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud, certifie que la Municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

POINTS MUNICIPAUX

ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉLÉMENTS DE FORTIFICATION ET DE PROTECTION D'UNE CONSTRUCTION.

Lors de l'assemblée régulière du 6 avril dernier, le Conseil municipal adoptait un projet de règlement dans le but d'éviter que ne s'érigent des bâtiments de type "bunker" dans la Municipalité. Comme ce projet de règlement vise le règlement de construction actuel, un avis public dans un journal régional a été publié pour annoncer qu'il y aura une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le projet de règlement, aussi afin d'adopter le règlement final.



Le projet de règlement est expliqué et personne dans la salle ne s'y objecte ou encore manifeste quelque désaccord que ce soit. Donc, le Conseil municipal décide d'adopter le règlement No 163-1998 amendant le règlement de construction No 113-1990 afin de prévoir des dispositions relatives aux éléments de fortification et de protection d'une construction.

REGLEMENT NO 163-1998

**AMENDANT LE REGLEMENT DE
CONSTRUCTION NO 113-1990 AFIN
DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS
RELATIVES AUX ELEMENTS DE
FORTIFICATION ET DE PROTECTION
D'UNE CONSTRUCTION**

ATTENDU QU'un avis de motion a été présenté à la session régulière du Conseil du lundi 02 mars 1998;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté à la séance du lundi 06 avril 1998;

ATTENDU QU'un avis public a été publié dans un journal régional annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 04 mai 1998;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune réaction de la part des gens présents lors de l'assemblée publique de consultation le 04 mai 1998

**IL EST PROPOSE par monsieur Yves Laflamme,
APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier,
ET ADOPTE A L'UNANIMITÉ QUE le Conseil municipal de Saint-François de la
Rivière-du-Sud décrète ce qui suit:**

ARTICLE 1 Le règlement numéro 113-1990, intitulé règlement de construction, est modifié en ajoutant suite à l'article 4.2.2.2., les articles 4.2.3. ,4.2.3.1. et 4.2.3.2. se lisant comme suit :

4.2.3. Dispositions relatives aux éléments de fortification et de protection d'une construction

L'utilisation, l'assemblage et le maintien de matériaux en vue de blinder ou de fortifier un bâtiment contre les projectiles d'armes à feu, l'utilisation d'explosifs, le choc ou la poussée de véhicules ou autre type d'assaut, sont interdits pour les bâtiments dont l'usage est le suivant en tout ou en partie:



- hôtel;
- motel;
- maison de touristes;
- maison de pension;
- service de restauration;
- taverne, bar, club de nuit;
- clubs sociaux;
- lieux d'assemblées;
- cabaret;
- associations civiques, sociales et fraternelles;
- habitation résidentielle au sens du groupe "habitation";
- bureau d'entreprise ne recevant pas de client sur place;
- gymnase et club athlétique;
- centre récréatif y compris salle de quilles et billard;
- lieux d'amusement.

Sans restreindre la portée du premier alinéa, sont prohibés pour les bâtiments ci-haut visés:

- l'installation et le maintien de plaques de protection en acier à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment;
- l'installation ou le maintien de volets de protection pare-balles ou tout autre matériau offrant une résistance aux explosifs ou aux chocs autour des ouvertures du bâtiment;
- l'installation et le maintien de porte blindée ou spécialement renforcée pour résister à l'impact de projectiles d'armes à feu;
- l'installation et le maintien de grillage ou de barreaux de métal, que ce soit à l'entrée d'accès, aux portes ou aux fenêtres, à l'exception de celles du sous-sol ou de la cave.

Les dispositions du présent article ne s'applique pas aux édifices gouvernementaux, para-gouvernementaux, des édifices où l'on pratique des activités financières ou de sécurité publique reconnues par la Loi ou par une autorité compétente.

4.2.3.1. Dispositions relatives au mécanisme de protection d'une construction

Un lampadaire d'une hauteur de plus de 2.5 mètres est prohibé sur une propriété à usage résidentiel. Tout système d'éclairage extérieur par le moyen d'un appareil orientable projetant un faisceau lumineux d'une capacité de plus de 150 watts est limité à l'utilisation de deux tels appareils, installés soit sur la façade ou sur le côté d'entrée au bâtiment résidentiel.

Une guérite, portail, porte-cochère ou toute autre installation visant à contrôler ou empêcher l'accès des véhicules automobiles par l'entrée charretière d'un emplacement résidentiel sont prohibés à moins que le terrain sur lequel est érigé le bâtiment principal soit d'une superficie de plus de 10 000 mètres carrés ou que la résidence soit située à plus de trente mètres de l'emprise de la voie publique.



Tout appareil de captage d'images ou système désigné comme étant un système de vision nocturne, ne peut être installé à l'extérieur d'un bâtiment à usage autre que commercial ou industriel sauf pour capter une scène en façade du bâtiment principal et sur un autre des côtés dudit bâtiment.

Toute construction non conforme aux dispositions des articles 2.10 à 2.13 du présent règlement, doit faire l'objet d'une reconstruction ou d'une réfection dans les six mois de l'entrée en vigueur du présent règlement afin de le rendre conforme à ces dispositions.

4.2.3.2. Disposition finale

Toute construction non conforme aux dispositions des articles 4.2.3. et suivants du présent règlement, doit faire l'objet d'une reconstruction ou d'une transformation dans les six mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement, afin de se rendre conforme à ces dispositions

ARTICLE 2 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

COLLOQUE DE LA ZONE BEAUCE-COTE-SUD

La deuxième édition du Colloque de la zone Beauce-Côte-Sud aura lieu les 13 et 14 mai prochain au Lac-Échemin. Le coût d'inscription est de 60\$.

CONSIDÉRANT QUE le colloque de la zone Beauce Côte-Sud est constitué d'ateliers de formation s'adressant spécifiquement aux secrétaires-trésoriers;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,

APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier,

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de St-François de la Rivière-du-Sud autorise le secrétaire-trésorier monsieur Yves Laflamme, à participer les 13 et 14 mai prochains au Colloque de la zone Beauce Côte-Sud au Lac Etchemin.

PRÉSENTATION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT QUI PRÉVOIT DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 111-1990 RELATIF AU ZONAGE

Lors de la dernière réunion du Conseil, certains résidents ont déposé des demandes écrites pour que des changements d'usages soient apportés au niveau de l'habitation. Le Conseil municipal avait demandé à l'inspecteur municipal de regarder le tout de façon globale et de lui soumettre une proposition. Monsieur Pilote a présenté ses propositions au comité consultatif d'urbanisme. Maintenant, il les présente au Conseil municipal, sous forme de



projet de règlement. Toute personne intéressée à en prendre connaissance peut le faire aux heures d'ouverture régulières du bureau.

OFFRE DE CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER 1998-1999

La Municipalité de St-François a touché un montant de 19 759,19\$ pour le déneigement et le déglacage du ch. St-François Ouest (à partir de l'église) jusqu'au 4 chemins et de la route Montée St-François jusqu'à la 132 ce qui représente une longueur physique de 5,88 kilomètres.

La Municipalité a signifié par voie de résolution qu'elle ne voulait plus entretenir la partie du viaduc jusqu'à la route 132 parce que trop coûteux.

ATTENDU QUE le contrat d'entretien d'hiver de la Montée St-François et du Chemin St-François Ouest dont la responsabilité relève du ministère des Transports échoit le 1er juin 1998;

ATTENDU QUE le cycle de préparation du contrat pour l'hiver 1998-1999 doit commencer dès maintenant;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud accepte l'offre de contrat du ministère des Transports d'une longueur de 3,32km (pondérée 3,44km) pour un montant estimé approximativement à 10 500\$ (9 500\$ travaux, 1 000\$ matériaux).

QUE le contrat d'entretien d'hiver 1998-99 offert par le ministère des Transports à la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud couvre le circuit suivant:

"Ch. St-François Ouest, à partir de l'église jusqu'aux quatre chemins".
"Montée St-François à la bretelle sud de l'autoroute 20".

LETTRÉ RECOMMANDÉE

Une résidente de St-François de la Rivière-du-Sud envoie, par courrier recommandé, une lettre adressée au Conseil municipal. Cette lettre fait référence à une lettre qu'elle avait envoyée le 15 décembre 1997, dans laquelle 17 questions étaient posées. Hors, la résidente en question voudrait avoir réponse à ses questions.



Le Conseil municipal a déjà rencontré cette personne avec d'autres résidents de la rue du Moulin. Lors de cette rencontre, il y a eu réponse à toutes ces questions par le Conseil, par l'inspecteur municipal et par le secrétaire-trésorier. Donc, le Conseil municipal ne juge pas opportun de répondre à cette demande.

CASERNE INCENDIE MUNICIPALE

Dans l'édition de mai du journal l'Echo de St-François, la chronique du Maire fait mention de la situation concernant le camion incendie et le poste incendie actuels. Aussi, demande-t-il à la population leur avis sur un projet de construction de caserne incendie à proximité du Garage municipal. Toute la question du financement dudit projet est élaborée dans cette chronique. Hors, comme il n'y a aucune objection lors de la tenue de cette assemblée régulière à réaliser la construction d'un nouveau poste incendie, et comme personne n'a manifesté son désaccord au bureau municipal, le Conseil municipal décide d'enclencher les procédures pour mener à terme ce projet.

CONSIDÉRANT QUE le camion incendie de la Municipalité est un modèle datant de 1961 et que les pièces sont de plus en plus difficile à trouver;

CONSIDÉRANT QUE les plus récents (mais usagés) sont plus longs et qu'ils ne pourraient entrer dans le poste incendie actuel;

CONSIDÉRANT QU'il est inévitable que la Municipalité aura à changer son camion incendie par un plus récent d'ici quelques années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne veut pas être prise pour construire en catastrophe une caserne incendie, quand le camion incendie actuel ne répondra plus aux normes exigées par la Société d'assurance automobile du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne veut pas se retrouver dans la situation où elle devra la même année, construire un poste incendie et remplacer le camion incendie actuel par un modèle plus récent mais pas neuf;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers volontaires de St-François de la Rivière-du-Sud offrent leurs services bénévolement pour aider à construire une nouvelle caserne incendie, ce qui en réduira de beaucoup les coûts de la main-d'oeuvre;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'entretien pour les chemins d'hiver 1997-1998 ont été plus bas que ce qui avait été budgété en raison d'un hiver plus clément et donc, ont permis de dégager un surplus à ce poste budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE la vente du poste incendie actuel génèrera une entrée de fonds additionnelle qui sera directement affectée à la construction du nouveau poste incendie;



CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucune contestation à l'assemblée régulière du 04 mai dernier pour la réalisation de ce projet;

IL EST PROPOSE par monsieur Norbert Morin,
APPUYE par monsieur Pierre Jean,
ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Saint-François de la Rivière-du-Sud donne son aval pour que toutes les procédures soient enclenchées immédiatement en vue de la réalisation de la construction d'une nouvelle caserne incendie municipale.

SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE

La Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud envisage la construction d'une caserne incendie municipale. La firme NORAM Experts-Conseils inc. a été contactée pour proposer une offre de services. Cette offre de services devra contenir:

- Etude de conformité au Code national du bâtiment dernière édition.
- Préparation des plans et devis au plan comprenant:
 - a) section architecture sommaire
 - b) structure de bois
 - c) béton et fondation
 - d) élévations et détails de construction
- Assistance aux constructeurs durant la réalisation des travaux.

Le prix forfaitaire proposé (taxes en sus) pour la réalisation des plans et l'assistance aux constructeurs durant la réalisation des travaux est de 1 600\$, toutes dépenses incluses.

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une caserne incendie municipale nécessite l'élaboration de plans et devis par des professionnels reconnus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud veut s'assurer que la construction de la caserne incendie réponde à la conformité exigée par le Code national du bâtiment;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYÉ par monsieur Denis Blais,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud accepte l'offre de services de la firme NORAM Experts-Conseils pour un montant forfaitaire de mille six cents dollars (1 600\$) taxes en sus, selon l'entente prise entre monsieur Vincent Boulet et monsieur le Maire.



QUE cette acceptation d'offre de services soit conditionnelle à la réalisation de la construction de la caserne incendie municipale.

RESOLUTION POUR AUTORISER LE MAIRE ET LE SECRETAIRE-TRESORIER A SIGNER LES ACTES NOTARIES POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX ET RÉSOLUTION POUR ENGAGER UN EVALUATEUR

A la dernière séance, le Conseil municipal avait mandaté par résolution le notaire Bilodeau pour tout ce qui touche le projet d'assainissement des eaux. Le notaire Bilodeau rédige en ce moment des actes d'acquisition et des droits de servitudes temporaires et permanentes. Par voie de résolution, il veut que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tous les actes notariés nécessaires et reliés à l'assainissement des eaux.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,

APPUYÉ par monsieur Alphonse Marceau,

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de St-François de la Rivière-du-Sud autorise monsieur le maire Jacques Dumas et le secrétaire-trésorier monsieur Yves Laflamme à signer tous les actes notariés nécessaires et reliés à l'assainissement des eaux.

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet d'assainissement des eaux de St-François de la Rivière-du-Sud nécessite d'obtenir des droits de servitudes temporaires et permanentes auprès de certains résidents;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,

APPUYÉ par monsieur Norbert Morin,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud mandate monsieur Jacques Dubé de la firme Evalim pour aller rencontrer les résidents touchés par le projet d'assainissement des eaux;

QUE monsieur Dubé propose aux gens touchés un dédommagement pour les inconvénients occasionnés par les travaux.

QUE monsieur Dubé annonce aux gens visés que la Municipalité s'engage à remettre dans le même état, le terrain utilisé pour la réalisation des travaux.



AVIS DE MOTION

IL EST PROPOSE par monsieur Norbert Morin,
APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier,
ET RÉSOLU QU'un avis de motion est présenté à l'effet que lors d'une séance ultérieure,
un règlement d'emprunt va être adopté et va concerné l'urbanisation du secteur Morigeau et
l'amélioration du réseau incendie dans le secteur village.

BALAI DE RUE

Le balai de rue de la Municipalité est un modèle Wayne 1962. Lors des derniers travaux qu'il a effectués, il a brisé. Les réparations à faire pour le remettre en état de fonctionnement étaient élevées (environ 6 000\$ à 7 000\$). Donc, la Municipalité était confrontée aux deux choix suivants: réparer le balai de rue ou en trouver un autre pas trop dispendieux. La Municipalité a trouvé un autre modèle Wayne un peu plus récent 1974, pour la somme de 3 537,02\$. Elle conserve le vieux balai pour en utiliser les pièces car elle sont compatibles..

IL EST PROPOSE par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,
ET RÉSOLU QUE la séance soit ajournée.

La séance se termine vers vingt et une heure et quinze minutes.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire
Yves Laflamme, sec.-trés.



Internet

Suite de la page 11

La seconde solution consiste en l'installation de *Portlisteners* qui surveillent l'arrivée de lignes d'informations suspectes sur des ports précis) et qui enregistrent l'adresse du malfrat. Mais ici, vous avez peu de chances de surprendre une attaque étant donnée de la diversité des "bombes", des "missiles", et des sources de bombardement. Afin d'obtenir de plus amples renseignements sur les programmes anti-nuke et les *Portlisteners* rendez vous à ces adresses :

<http://skream.simplenet.com/plisten.htm>

http://199.227.56.238/nuking/nke_p.htm

<http://www.devware.com/net99/nuke.htm>

La troisième recette contre le "nuking" est de se dégotter un Firewall, c'est-à-dire une muraille protectrice qui filtre les informations entrant sur votre ordinateur. Vous pouvez vérifier votre protection contre ces attaques à : "www.yikes.com/nuke/".

Mais après avoir été "nuké", et avant de lever le poing bien haut et de jurer par tous les dieux que ce fâcheux événement ne se reproduira plus jamais, une quatrième solution est envisageable : tolérer. Il faut seulement espérer que les petits plaisantins et les idiots se calment, et que leurs actes de mauvais goût n'entraîneront pas les nouveaux "branchés".

Gary Gendron

Avis de recherche

L'office municipal d'habitation de St-François possède un «diable» (transporteur d'objet lourd) qui est mis à la disposition de la population. Nous sommes à la recherche de la personne qui l'a emprunté et nous demandons de bien vouloir le rapporter s.v.p.

Les loisirs de St-François de Montmagny inc. possède un rouleau (pour le tennis). Nous sommes également à la recherche de l'emprunteur. S.v.p. bien vouloir le rapporter.

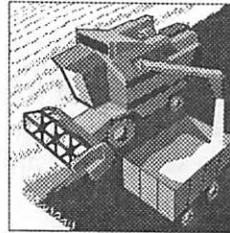
Merci

Les Encans Boulet INC.



Alfred Boulet

TRAVAUX FORAITS



Batteuse JD #7720
Maïs, Orge, Soya etc.
Serge Noël
259-2944 soir

Acheteur de troupeau
avec ou sans fond de terre

Saint-François, Montmagny
Tél.: **418-259-7086** Fax: **418-259-2610**

Ferme **Porasseny inc.** & Saint-François Montmagny

Eleveur pur-sang et hybrideur (femelle F1)
Landrace, Yorkshire, DurocSuivie par le PEG, P.V.S.P.
Membre du groupe Porci-gène Québec inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638 Fax: (418) 259-2319
Porcherie: (418) 243-3222 Cell.: (418) 241-3333



MOULÉES — QUINCAILLERIE — MATÉRIAUX

34, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
ST-FRANÇOIS, CTÉ MONTMAGNY
(QUÉBEC) G0R 3A0
TÉL.: 418-259-7715
FAX: 418-259-7717



23, PRINCIPALE EST
BERTHIER-SUR-MER
(QUÉBEC) G0R1E0
TÉL.: 418-259-7718
FAX: 418-259-7719

25, OLIVIER MOREL
LA DURANTAYE
(QUÉBEC) G0R 1W0
TÉL.: 418-884-2802
FAX: 418-884-2803



Les petites annonces

À vendre

Trailer avec basculeur, cadrage en acier, 2 pneus neufs, 7 pieds de long par 5 pieds de large..
Porte usagée avec cadre et poignée. 80 pouces de haut par 36 de large.



P.P.R. ENR.

Plâtrage Yvon Rémillard

Peinture 1, rue Boivin

Résidentiels Saint-François

Tél : (418) 259-2415



La Maison Funéraire Laurent Normand inc.

Pierre Normand, prés. Jean Normand
T.D.L. T.D.L.

116, ave Ste-Julie, Montmagny (Québec) G5V 2M1
Tél.: 418-248-0545

Solutions Les Jeux de L'Écho

Solutions page 17
Jeu n° 7
Jouer

O bonsoins Pierre Martin

534, Chemin St-François O.
Saint-François — G0R 3A0

Tél.: 418-259-7728

Avez-vous du nez pour les allergies?

Vous commencez maintenant à soupçonner que vous souffrez d'allergies saisonnières. Mais qu'est-ce qui les provoquent? Est-ce le pollen des arbres, des graminés ou l'herbe à poux? Pour le découvrir, il est important de savoir durant quelle saison chacun de ces pollens est présent dans l'air. Bien que les saisons polliniques varient selon les régions du Canada, la première de l'année est généralement la saison du pollen des arbres, présent du début à la mi-mai. Vient ensuite la saison du pollen des graminés qui débute en juin et se poursuit jusqu'à la fin juillet. Finalement, c'est le pollen de l'herbe à poux qui fait son apparition à la fin de l'été et persiste jusqu'au premier gel.

Le test «Allergie ou rhume»

Vous ne savez pas s'il s'agit d'une allergie ou d'un rhume? Eh bien, voici un test qui vous aidera à obtenir une réponse. Une fois de plus, si vous pensez souffrir d'allergies, un professionnel de la santé sera en mesure de vous recommander le traitement qui vous conviendra le mieux.

| Symptômes | Allergies | Rhume |
|--|--|-------------------------|
| •Durée des symptômes | •semaines ou mois | •une semaine |
| •écoulement nasal | •généralement clair et peu épais | •jaunâtre ou verdâtre |
| •toux | •généralement aucune | •sèche ou quinteuse |
| •éternuements | •oui, mais n'apportent aucun soulagement | •apporte un soulagement |
| •Soulagement par des antibiotiques | •non | •peut-être |
| •soulagement par des antihistaminiques | •oui | •peut-être |
| •fièvre | •non | •parfois |
| •douleurs | •non | •souvent |
| •changement de lieu | •soulage parfois les symptômes | •aucun soulagement |

Pierre Martin, pharmacien

Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h
Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h
Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

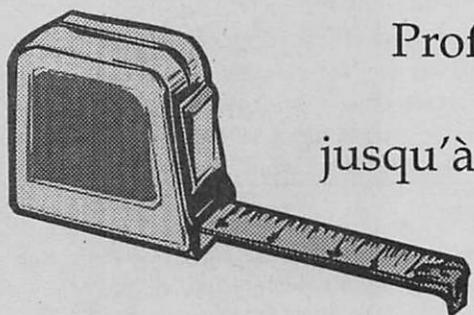
LIVRAISON GRATUITE



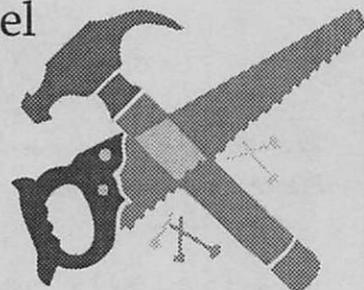


La Caisse Populaire
de St-François de
Montmagny

Prêt pour la
RÉNO?



Profitez d'un rabais de taux
jusqu'à 3% sur un prêt personnel
de 5000\$ et plus



À compter du 1^{er} avril 1998

Besoin de plus d'informations, contactez nos conseillers

**La Caisse Populaire
de St-François de
Montmagny**

Votre seule institution financière

LOCALE

Siège social

526, chemin St-François
Saint-François (Québec)
G0R 3A0

TÉL.: (418) 259-7786

FAX: (418) 259-7787

LÉON JALBERT
Directeur